

Relevé



**CAISSE
D'EPARGNE**
Grand Est Europe

de votre compte

au 29/02/24 - Mensuel - N°37

Page 1 / 2

I G5 0 W2085381391021 001 10.00 6.50
0000019 000402563302 13 005 PH0001C 20240229 040639

Vos comptes 7j/7

3241 Prix d'un appel local
www.caisse-epargne.fr

Votre Agence : STRASBOURG ANVERS

27 BOULEVARD D ANVERS

67000 STRASBOURG

Tél. : 03 69 73 91 93

Fax. : 03 88 24 44 95

Votre interlocuteur : ALEXANDRE FISCHBACH

Tél. : 03 88 45 63 86

alexandre.fischbach@cegee.caisse-epargne.fr

EI MACQUET SALOME ALOISE ETIENNE

4 B RUE HENRI VEL DURAND

94340 JOINVILLE LE PONT

Identifiant client

5430530931

SYNTHESE de vos comptes en EURO

COMPTE COURANT	N° 15135 09017 08002943267 56	Solde au 29/02/24	+561,29
COMPTE EXCEDENT PROFESSIONNELS	N° 15135 09017 08002943368 44	Solde au 29/02/24	+10 326,54

RESUME d'ACTIVITE en euro du compte courant pour la période

	Débit	Crédit
VIREMENTS ET PRELEVEMENTS DECAISSES	2 780,00	
PAIEMENTS CARTES	1 340,11	
AUTRES FRAIS BANCAIRES	12,50	
TOTAL	4 132,61	

EI MACQUET SALOME ALOISE ETIENNE - COMPTE COURANT - N° 15135 09017 08002943267 56 en EURO

Date	Valeur	Détail des opérations	Débit	Crédit
		SOLDE PRECEDENT AU 31/01/24		4 693,90
05/02	05/02	Paiements différés carte n° 8931000 MACQUET SALOME		1 340,11
13/01		CB URSSAF	1.325,00 EUR	
17/01		CB OVH SAS	15,11 EUR	
09/02	09/02	* COTIS FORF AUTOENTREPRENEUR		12,50
26/02	25/02	VIR SEPA MME MACQUET SALOME SALAIRE FEVRIER		2 780,00
NOUVEAU SOLDE AU 29/02/24 (en francs : +3 681,82)				561,29

La Caisse d'Epargne vous informe

Les Conditions Générales de la convention de compte d'instruments financiers des clients Pros, Associations et BDR évoluent au 01/05/2024. Vous pourrez les consulter à compter du 01/03/2024 sur notre site www.caisse-epargne.fr, rubrique Tarifs ou auprès de votre agence/centre d'affaires. Vous êtes réputé(e) avoir accepté ces modifications si vous n'avez pas notifié votre désaccord avant cette date. En cas de refus, vous pouvez résilier votre contrat sans frais.

Les conditions générales relatives au Forfait Satellis Autonomie (offre groupée de services destinée aux personnes protégées) évoluent au 01/05/2024. Elles sont consultables sur notre site internet rubrique Réglementation ou disponibles sur simple demande en agence. Vous êtes réputé(e) accepter les modifications si vous n'avez pas notifié votre désaccord avant le 01/05/2024, auprès de votre agence. En cas de refus, vous pouvez résilier sans frais avant cette date votre forfait.

Vos codes bancaires internationaux



Relevé

de votre compte

au 29/02/24 - Mensuel - N°37

Page 2 / 2

Vos codes bancaires internationaux (suite)

COMPTE COURANT

BIC : CEPA FRPP 513 IBAN : FR76 1513 5090 1708 0029 4326 756

COMPTE EXCEDENT PROFESSIONNELS

BIC : CEPA FRPP 513 IBAN : FR76 1513 5090 1708 0029 4336 844

Information réglementaire

Vos dépôts sont éligibles à la garantie des dépôts du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution, sous réserve des exclusions prévues par les textes en vigueur. Reportez-vous à la plaquette FGDR disponible sur le site internet de notre établissement ou au formulaire d'information communiqué annuellement ou sur demande, par votre chargé d'affaires. Concernant le Livret A Association et le Livret A HLM, leurs montants sont intégralement garantis par l'Etat.

Ce document ne constitue pas une facture

Perte ou vol de votre chéquier ou carte bancaire : vous devez immédiatement alerter votre agence pour faire opposition. Concernant votre carte bancaire , vous devez communiquer le numéro de votre carte au centre d'appel Caisse d'épargne fonctionnant 24h/24 : **09 69 36 39 39** (appel non surtaxé), ou s'il n'est pas accessible le **01 43 22 69 09** ou si vous êtes dans les TOM ou à l'étranger le **+33 9 69 36 39 39** (appel non surtaxé) . En cas de vol, vous devez impérativement le déclarer à la gendarmerie, ou au commissariat le plus proche. Si vous êtes assurés pour la perte et le vol de vos moyens de paiement en cas de sinistre, contactez le : **09 69 36 45 45 (0,15 €/min)** du lundi au vendredi de 9h à 18h.

Ce relevé sera considéré comme définitivement approuvé si vous n'avez effectué aucune réclamation dans les conditions de contestation figurant dans votre convention de compte et vos contrats de service de paiement associés.

Toute demande d'information ou réclamation relative aux produits et services bancaires souscrits est à formuler auprès de votre agence.